CRITERIUM REGIONAL U13
SAISON 2023 - 2024

ARTICLE 1 – PRESENTATION
La Ligue organise sur la 2ème partie de saison une épreuve intitulée « Critérium Régional U13 » qui se dispute selon les règles du Foot à 8. Aucun classement ne sera établi et aucun titre de « Champion » ne sera décerné.

ARTICLE 2 – LES EQUIPES
64 équipes représentant les 11 Districts seront retenues - sur proposition de ceux-ci - pour disputer cette épreuve à savoir :

AIN : 4 clubs
ALLIER: 4 clubs
CANTAL : 2 clubs
DROME-ARDECHE : 6 clubs
ISERE : 8 clubs
LOIRE : 9 clubs
HAUTE-LOIRE : 4 clubs
LYON ET RHONE : 12 clubs
PUY-DE-DOME : 6 clubs
SAVOIE : 3 clubs
HAUTE-SAVOIE PAYS GEX : 6 clubs

Critères obligatoires de sélection des équipes :
- **Evoluer en D1 lors de la première phase départementale.**
- **Ne pas avoir fait l'objet de mesures disciplinaires graves durant la première partie de saison (concerne toutes les équipes de la catégorie U13 du club).**
- **Avoir une validation du district d'origine.**
- **L'équipe ne doit pas être en entente.**

Les groupements sont autorisés à participer.

ARTICLE 3 – CALENDRIER ET HORAIRE DES RENCONTRES
Les rencontres se dérouleront de mars à juin aux dates fixées par le Conseil de Ligue dans son calendrier général. L'horaire légal des rencontres sera le samedi à **14h30**.
L'horaire autorisé se situe le samedi entre 11h00 et 16h00 (inclus) par pas de 30 minutes.
Toute modification est gérée par l'application de l'article 31 des Règlements Généraux de la Ligue.
En cas de déplacement supérieur à 100 kms (aller), l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, c'est l'horaire légal qui sera appliqué.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DES RENCONTRES
Dans chaque poule, les équipes disputeront 7 rencontres (Match Aller simple).
La durée d'un match est de deux fois 30 minutes avec pause coaching de 2 minutes toutes les 15 minutes.

ARTICLE 5 – EQUIPES ET PARTICIPATION
Le Critérium Régional U13 est ouvert à tous les licencié(e)s U13 et U12.

Chaque équipe peut présenter 8 joueurs (dont un gardien de but) + 4 remplaçants dûment licenciés.
3 joueurs U11 et U11F maximum peuvent participer dans cette catégorie.
Les U14F peuvent également évoluer en Critérium Régional U13.
Tous les joueurs participent aux rencontres (égalité de temps).

Application de l'article 160.c des Règlements Généraux FFF concernant le nombre de joueurs "Mutation" pouvant figurer sur la feuille de match.

ARTICLE 6 - ENCADREMENT

Les équipes participant au Critérium Régional U13 sont tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de l'attestation de formation U13 du CFF2 **ou être titulaire du CFI U10-U13 ou être en formation pour un Diplôme Fédéral (Responsable école de Foot (REF) ou coach jeunes).**

ARTICLE 7 - ARBITRAGE

L'arbitrage sera effectué par un bénévole licencié choisi par tirage au sort à la pièce ou par accord entre les deux clubs.
Les arbitres-assistants seront les remplaçants des deux équipes.

ARTICLE 8 – FEUILLES DE MATCH

L'établissement d'une FMI pour ces rencontres est recommandé.
A défaut, une feuille de match papier doit être remplie avant le début du match et transmise par le club recevant en la scannant via FOOTCLUBS le dimanche avant 20h00.

ARTICLE 9

Les cas non prévus par les articles ci-dessus seront tranchés par les Commissions compétentes de la Ligue, conformément aux Règlements Généraux de la Ligue.